



Rapport du Conseil exécutif sur ses cent vingt-troisième et cent vingt-quatrième sessions

1. Le Conseil exécutif a tenu sa cent vingt-troisième session le 26 mai 2008 et sa cent vingt-quatrième session du 19 au 26 janvier 2009. On trouvera ci-après un rapport sur les principaux résultats de ces sessions.

CENT VINGT-TROISIEME SESSION (26 MAI 2008)

2. Les membres du Conseil ont conclu qu'il fallait poursuivre les travaux sur la révision des **Principes directeurs de l'OMS sur la transplantation de cellules, de tissus et d'organes humains** et convenu de reprendre l'examen de ce point à la session suivante (voir le paragraphe 15 ci-après).

3. Le Conseil a pris note **des partenariats mondiaux pour la santé** (voir aussi le paragraphe 30 ci-après), en mettant surtout l'accent sur la participation de l'OMS à l'Alliance GAVI, et il a prié le Secrétariat de mettre au point des principes directeurs sur l'engagement de l'OMS aux côtés des partenariats.

4. Au cours d'une discussion prolongée, les membres du Conseil ont présenté de nombreuses suggestions sur la mise en oeuvre et l'évaluation de **la politique de l'OMS en matière de publications**. Le Conseil a pris note du rapport. Il a également pris note du rapport sur les réunions de deux **comités d'experts**.

5. Le Conseil a approuvé les statuts **du Prix Dr LEE Jong-wook pour la santé publique** (voir aussi le paragraphe 33 ci-après).

CENT VINGT-QUATRIEME SESSION (19-26 JANVIER 2009)

6. L'ouverture de la cent vingt-quatrième session a été reportée à l'après-midi du 19 janvier afin de permettre la tenue d'une consultation de haut niveau sur la crise financière et la santé mondiale.¹

¹ Organisation mondiale de la Santé. *La crise financière et la santé dans le monde : rapport d'une consultation de haut niveau*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2009.

7. En adoptant son ordre du jour pour la session, le Conseil a décidé d'ajouter un point supplémentaire sur la situation sanitaire dans la Bande de Gaza (voir le paragraphe 9 ci-après).

8. Dans son rapport au Conseil, **le Directeur général** a souligné l'importance des interventions sanitaires en cas de crise, évoquant notamment les épidémies de choléra dans deux pays africains et la crise humanitaire dans la Bande de Gaza. De tels événements font ressortir l'objet primordial de la santé publique – qui est de protéger les populations contre les dommages d'origine microbienne, comportementale ou environnementale – et les éléments fondamentaux de la prévention, de la protection et de l'équité. Elle a également mis l'accent sur la bonne gouvernance en matière de santé publique. Le Conseil a pris note du rapport du Directeur général.

Questions techniques et sanitaires

9. Après un débat approfondi et un vote par appel nominal, le Conseil a adopté, par 28 voix contre une, avec quatre abstentions, la résolution EB124.R4 **Gravité de la situation sanitaire provoquée par les opérations militaires israéliennes dans le territoire palestinien occupé, en particulier la Bande de Gaza occupée**. Dans sa résolution, le Conseil exécutif a notamment prié le Directeur général de dépêcher une mission sanitaire spécialisée d'urgence dans la Bande de Gaza pour évaluer les besoins sanitaires et les dégâts causés aux installations médicales et de faire rapport à l'Assemblée de la Santé.

10. Dans le cadre de l'examen **du changement climatique et de la santé**, les membres ont insisté sur la situation à laquelle étaient confrontés les petits Etats insulaires, ainsi que sur la nécessité d'une meilleure sensibilisation et d'une poursuite des recherches. En adoptant sa résolution EB124.R5, le Conseil a approuvé le plan de travail proposé. Le Directeur général a souligné la contribution apportée par l'OMS à la coordination au sein du système des Nations Unies, qui constitue une priorité pour le Secrétaire général.

11. En même temps qu'il a examiné le rapport du Secrétariat sur le rapport final de la **Commission des Déterminants sociaux de la Santé**, le Conseil a examiné un projet de résolution soumis par plusieurs Etats Membres. Après une discussion approfondie et à l'issue des travaux d'un groupe de rédaction informel, le Conseil a adopté la résolution EB124.R6 Réduire les inégalités en matière de santé par une action sur les déterminants sociaux de la santé.

12. Au cours de l'examen du rapport sur **la maladie de Chagas**, les membres du Conseil se sont félicités de l'attention vouée aux maladies tropicales négligées en général ainsi qu'à la maladie de Chagas en particulier. Le Conseil a pris note du rapport et, après l'examen d'un projet de résolution proposé par plusieurs Etats Membres d'Amérique latine et des Caraïbes sur le centenaire de la découverte de la maladie, adopté la résolution EB124.R7 Maladie de Chagas : lutte et élimination.

13. La présentation de trois projets de résolution dans le cadre du point sur **les soins de santé primaires**, dont un sur **la médecine traditionnelle**, a conduit à un débat prolongé et à la mise sur pied d'un groupe de rédaction informel. Le Conseil a adopté la résolution EB124.R8 Soins de santé primaires, renforcement des systèmes de santé compris, recommandant à l'Assemblée de la Santé d'adopter une résolution réaffirmant notamment l'engagement en faveur des valeurs et des principes consacrés par la Déclaration d'Alma-Ata. La résolution EB124.R9 sur la médecine traditionnelle a également recommandé à l'Assemblée de la Santé d'adopter une résolution rappelant elle aussi la Déclaration d'Alma-Ata et invitant instamment les Etats Membres à envisager l'application de la Déclaration de Beijing sur la médecine traditionnelle (adoptée en novembre 2008).

14. Les rapports sur **le rôle et les responsabilités de l'OMS dans la recherche en santé**, avec le projet de stratégie de recherche pour la santé, et sur le Forum ministériel mondial de Bamako sur la recherche en santé ont été à l'origine d'un débat prolongé qui s'est poursuivi au sein d'un groupe de rédaction informel et lors de consultations informelles. Le Conseil a adopté la résolution EB124.R12 recommandant à l'Assemblée de la Santé d'adopter une résolution tendant à approuver la stratégie et à faire prendre une série de mesures par la communauté des chercheurs en santé, les organisations internationales, les organismes qui soutiennent la recherche, le secteur privé, la société civile et les autres parties prenantes ainsi que par les Etats Membres. Le Directeur général était également prié dans cette résolution de donner l'impulsion nécessaire pour que soient définies les priorités de la recherche en santé au niveau mondial et de renforcer le rôle des centres collaborateurs de l'OMS.

15. Le Conseil s'est félicité de la révision des **Principes directeurs de l'OMS sur la transplantation de cellules, de tissus et d'organes humains**, qui a fait l'objet d'un projet de résolution présenté par de nombreux Etats Membres. Après une discussion approfondie, le Conseil a adopté la résolution EB124.R13 recommandant à l'Assemblée de la Santé d'accueillir avec satisfaction les Principes directeurs révisés et d'inviter instamment les Etats Membres à les appliquer. Le Conseil a également prié le Directeur général de continuer notamment à réunir et analyser des données mondiales sur les pratiques, la sécurité, la qualité et l'éthique du don et de la transplantation.

16. Le Conseil a pris note du rapport sur **la grippe aviaire et pandémique**, ayant reçu l'assurance que l'OMS poursuivrait ses activités visant à appuyer l'échange de virus grippaux et améliorer l'accès aux vaccins et aux autres avantages, par exemple la mise au point d'un dispositif de traçabilité transparent, le transfert de la capacité de production de vaccins aux pays en développement et la collaboration avec les partenaires sur les achats de vaccins. Le Conseil a également pris note du rapport de situation sur la réunion intergouvernementale et notamment de l'annonce de la reprise des travaux à l'occasion de l'Assemblée de la Santé.¹

17. Plusieurs membres ont fait rapport sur les progrès accomplis par leur pays dans l'application du **Règlement sanitaire international (2005)**, mais ont également décrit certaines des difficultés rencontrées et certains des domaines où un appui s'imposait. Le Conseil a pris note du rapport.

18. Le Conseil a également pris note du rapport sur **le VIH/sida et la santé mentale**, une question complexe considérée comme un défi pour les Etats Membres et il a souligné la nécessité d'une formation et d'une poursuite de la recherche à cet égard. Plusieurs membres ont offert leurs conseils et décrit les approches et données d'expérience de leur pays.

19. Les membres du Conseil ont présenté plusieurs observations et suggestions sur le projet de plan d'action pour **la prévention de la cécité et des déficiences visuelles évitables** dont s'inspirerait le Secrétariat pour renforcer le texte du projet final à soumettre à la Soixante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé.

20. Les membres du Conseil ont convenu que **les produits médicaux contrefaits** constituent un problème toujours plus sérieux de santé publique. Les membres ont exprimé des vues divergentes, au cours du débat nourri et réfléchi qui a suivi. Le Conseil a décidé que le Secrétariat établirait à l'intention de l'Assemblée de la Santé un rapport révisé tenant compte des observations des membres sur les effets des produits contrefaits concernant la santé publique et contenant des données nouvelles

¹ La réunion intergouvernementale reprendra ses travaux les 15 et 16 mai 2009 à Genève.

et présenterait dans un document distinct des précisions sur le rôle, la fonction et la composition du Groupe spécial international de lutte contre la contrefaçon de produits médicaux.

21. Après avoir examiné le rapport intitulé **Recrutement international des personnels de santé : projet de code de pratique mondiale**, le Conseil a décidé qu'il faudrait encore des consultations et une participation des Etats Membres avant d'arriver à un consensus sur le code de pratique. Il a pris note du rapport et décidé en outre que le Directeur général établirait un document pour les consultations nationales et une séance d'information technique avant de produire un rapport commun destiné aux Directeurs régionaux, qu'il recommanderait aux Directeurs régionaux d'inclure le point à l'ordre du jour des comités régionaux en 2009 et qu'il soumettrait un rapport ultérieur au Conseil, à sa cent vingt-sixième session, en janvier 2010.

22. Le Conseil a pris note du rapport de situation intitulé **Santé publique, innovation et propriété intellectuelle : Stratégie et plan d'action mondiaux** soumis avant la présentation du rapport final à l'Assemblée de la Santé. Un groupe de travail d'experts continuerait de se réunir afin d'examiner entre autres les propositions spécifiques présentées par les membres du Conseil et les propositions novatrices en matière de financement.

23. Le Conseil s'est félicité d'aborder l'examen de la question complexe **du rôle du secteur privé dans la prestation des soins de santé**, mais après une discussion prolongée les membres ont jugé le projet de résolution prématuré et estimé que des travaux ultérieurs étaient nécessaires. Le Conseil a décidé qu'il fallait créer un groupe de travail informel pour guider le Secrétariat dans l'établissement d'un rapport révisé à soumettre à l'Assemblée de la Santé en mai 2009, comprenant des éléments supplémentaires sur les points forts et les points faibles des services de soins de santé publics et privés.

Questions soumises pour information

24. Le Conseil a pris note des rapports sur **les comités d'experts et les groupes d'étude** et sur la composition des tableaux et des comités d'experts. Il a également pris note **des rapports de situation** demandés dans des résolutions antérieures dans les domaines ci-après : **poliomyélite : dispositif de gestion des risques susceptibles de compromettre l'éradication ; éradication de la variole : destruction des stocks de virus variolique ; paludisme, y compris proposition d'instaurer une journée mondiale du paludisme ; mise en oeuvre par l'OMS des recommandations de la cellule mondiale de réflexion pour une meilleure coordination entre les organismes multilatéraux et les donateurs internationaux dans la riposte au sida ; stratégie mondiale de lutte contre les infections sexuellement transmissibles ; renforcement des systèmes d'information sanitaire ; vers une couverture universelle des soins aux mères, aux nouveau-nés et aux enfants ; stratégie pour l'intégration de l'analyse des spécificités de chaque sexe et d'une démarche soucieuse d'équité entre hommes et femmes dans les activités de l'OMS ; usage rationnel des médicaments ; amélioration des médicaments destinés aux enfants ; et technologies sanitaires.**

Questions relatives au programme et au budget

25. Le Conseil a pris note du rapport intitulé **Budget programme 2006-2007 : appréciation de l'exécution**, ainsi que des observations formulées à ce sujet par le Comité du Programme, du Budget et de l'Administration.

26. Le Comité du Programme, du Budget et de l'Administration a examiné le projet modifié **de plan stratégique à moyen terme 2008-2013 et le projet de budget programme 2010-2011** et prié le Conseil de tenir compte de ses observations et de ses préoccupations. Après un débat ouvert, le

Directeur général a assuré les membres qu'elle tiendrait compte de toutes les observations dans la révision du projet de budget programme 2010-2011 qui serait soumis à l'Assemblée de la Santé. Elle convoquerait également une réunion des donateurs et des autres parties intéressées pour faire le point des modèles de financement et d'organisation. Le Conseil a pris note du rapport.

Questions financières

27. Le Conseil a pris note du rapport sur **le barème des contributions 2010-2011** et recommandé l'adoption de ce barème par l'Assemblée de la Santé.

28. Dans sa résolution EB124.R10, le Conseil a confirmé **les amendements aux Règles de Gestion financière** et recommandé à l'Assemblée de la Santé une résolution adoptant les modifications apportées au **Règlement financier** concernant l'introduction des normes comptables internationales du secteur public.

Questions administratives

29. Le Comité du Programme, du Budget et de l'Administration a fait rapport au Conseil sur les options concernant la mise en place d'un comité consultatif d'experts indépendants de la surveillance, conformément à la meilleure pratique du système des Nations Unies. Le Comité examinera à nouveau cette question à sa dixième réunion et soumettra ses conclusions à l'examen du Conseil à sa cent vingt-cinquième session en mai 2009.

30. Après avoir examiné le projet de principes directeurs sur **les partenariats**, le Comité du Programme, du Budget et de l'Administration a recommandé au Conseil de les approuver et d'envisager des mesures ultérieures. Le Conseil s'est félicité des progrès accomplis et a pris note du rapport, et décidé de soumettre le projet de principes directeurs à l'Assemblée de la Santé pour examen et approbation.

31. Les membres du Conseil ont pris connaissance des progrès accomplis dans **la mise en oeuvre du plan d'action pour le multilinguisme**, mais ont demandé instamment que d'autres mesures soient prises pour que davantage d'informations soient fournies sur le site Web de l'OMS dans les langues officielles et les langues de travail. Le Conseil a pris note du rapport.

32. Ayant examiné le rapport de son Comité permanent des Organisations non gouvernementales, le Conseil a adopté la résolution EB124.R11 sur **les relations avec les organisations non gouvernementales**, admettant à des relations officielles l'International Medical Corps et confirmant le statut de relations officielles provisoires pour quatre organisations non gouvernementales aux fins de participer aux travaux du groupe de travail intergouvernemental sur la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle. Il a été mis fin aux relations officielles avec deux organisations non gouvernementales. Après l'examen d'un tiers de toutes les organisations en relations officielles avec l'OMS, le Conseil a pris une série de mesures énoncées dans sa décision EB124(1).

33. En plus **des prix et distinctions de fondation** existants déjà, le Conseil a décerné pour la première fois le Prix Dr LEE Jong-wook pour la santé publique (décision EB124(6)).

34. Dans sa décision EB124(9), le Conseil a approuvé **un ordre du jour provisoire modifié de la Soixante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé**, mais en s'écartant de la pratique suivie jusqu'ici a décidé d'inclure dans cet ordre du jour plusieurs points qui n'avaient pas été examinés par

le Conseil. Dans sa décision EB124(10), le Conseil a décidé que **sa cent vingt-cinquième session** se tiendrait du 28 au 30 mai 2009 au Siège de l'OMS à Genève.

Questions relatives au personnel

35. Le Conseil a adopté la résolution EB124.R1, nommant à nouveau le Dr Samlee Plianbangchang au poste de **Directeur régional pour l'Asie du Sud-Est** et la résolution EB124.R2 nommant le Dr Shin Young-soo au poste de **Directeur régional pour le Pacifique occidental**. Dans sa résolution EB124.R3, il a exprimé sa reconnaissance et ses remerciements au Dr Shigeru Omi qui quittait ce dernier poste pour la contribution apportée à l'activité de l'OMS.

36. Dans sa résolution EB124.R16, le Conseil a recommandé que l'Assemblée de la Santé note ses recommandations concernant la rémunération **du personnel hors classes et du Directeur général** et fixe leurs traitements avec effet au 1^{er} janvier 2009.

37. Dans sa résolution EB124.R14, le Conseil a confirmé **les amendements au Règlement du Personnel** concernant la rémunération des membres du personnel de la catégorie professionnelle et de rang supérieur, l'allocation pour frais d'études, les enfants à charge et les voyages en rapport avec l'allocation spéciale pour frais d'études, avec effet au 1^{er} janvier 2009. Dans sa résolution EB124.R15, le Conseil a recommandé à l'Assemblée de la Santé d'adopter les amendements proposés au Statut du Personnel, relatifs à la bonne gestion des ressources humaines, y compris la réaffectation des membres du personnel, avec effet au 1^{er} juin 2009. Il a également pris note **du rapport annuel sur les ressources humaines et du rapport de la Commission de la Fonction publique internationale**.

= = =